



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/55
4 Juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5-9 juillet 2010

**FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
(DÉCISION 57/39)**

Introduction

1. Ce document est préparé comme faisant suite à la décision 57/39 qui a maintenu le *statu quo* quant à la tenue de trois réunions par an, demandé au Secrétariat d'organiser, d'ici l'an prochain, une réunion dont la durée serait de quatre jours au lieu de cinq et de contrôler la durée et la charge de travail des Réunions du comité exécutif par rapport à celles des Parties au Protocole de Montréal (MOP) et du Groupe de travail à composition non limitée. Par ailleurs le Comité exécutif a décidé de placer la question du fonctionnement des Réunions du Comité exécutif à l'ordre du jour de la 61^{ème} réunion.
2. À l'usage du Comité exécutif, notamment des membres qui y ont adhéré en janvier 2010, les résultats et les conclusions des documents précédents sur le fonctionnement de ce comité qui ont été rassemblés par le Secrétariat peuvent être consultés dans l'Annexe 1 à ce document.
3. Ce document comprend les quatre sections suivantes :
 - (a) un rapport sur l'expérience d'une réunion de quatre jours;
 - (b) une comparaison de la charge de travail des réunions du Comité exécutif avec celle des réunions MOP et du Groupe de travail à composition non limitée en se fondant sur des consultations avec le Secrétariat de l'Ozone;
 - (c) une analyse de la future charge de travail du Comité exécutif ;
 - (d) les conclusions; et,
 - (e) une recommandation soumise à l'attention du Comité exécutif.

Rapport sur l'expérience d'une réunion de quatre jours

4. Conformément à la décision 57/39(b), la 60^{ème} réunion du Comité exécutif avait duré quatre - jours au lieu des habituels cinq jours. Dans le cadre d'une réunion de cinq jours, le Comité exécutif se rencontre en principe en sessions quotidiennes - matin et après-midi du lundi au jeudi, et l'après-midi le vendredi - pour adopter le projet de rapport ; soit un total de neuf sessions. Il n'y a normalement aucune session le vendredi matin pour donner le temps au Secrétariat de préparer le projet de rapport; il est toutefois possible de prévoir une session supplémentaire s'il reste des questions à débattre. La 60^{ème} réunion a comporté neuf sessions effectuées en quatre jours : une session matin et après-midi chaque jour plus une session supplémentaire organisée le soir du troisième jour.
5. Avec le même nombre de sessions pour chaque réunion, les heures effectivement passées en session au cours d'une réunion de quatre jours étaient sensiblement les mêmes que dans une session de réunion sur cinq -jours. Ce passage de cinq jours à quatre pour la durée de la réunion a toutefois causé la réduction des créneaux disponibles pour planifier des réunions de groupes de contact et du sous-groupe sur le secteur de la production. Le programme de réunions du groupe de contact peut également être tout aussi intense dans le cadre d'une réunion de 5 jours, comme ce fut le cas au cours de la 59^{ème} réunion à Port Ghalib où le groupe de contact s'est réuni plusieurs fois pour discuter des directives sur les HCFC.
6. Faute de session le matin du dernier jour de la réunion, moins de temps a été consacré à la préparation du projet de rapport de la réunion, qui a été publié l'après-midi de ce jour même. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/L.1 a été publié en anglais et traduit en arabe, français et espagnol, et le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/L.1/Add.1, qui a porté sur un grand nombre des autres points de l'ordre du jour (voir tableau 1), a été publié en anglais uniquement et n'a comporté que des projets de

décisions sans détails. Les membres n'ont donc pas eu la possibilité d'apporter leur point de vue sur les détails et certains n'ont pu examiner le projet de rapport dans la langue de leur choix.

7. Les principaux facteurs de la différence des coûts entre une réunion de quatre jours et une de cinq jours à Montréal sont les frais d'interprétation, de traduction, de rédaction des rapports, de location d'équipement et de locaux et les indemnités journalières des délégués invités. Prenant en compte ces facteurs, une réunion de quatre jours coûte environ 20 000\$US de moins que celle de cinq jours. Le montant de l'économie ainsi réalisé concorde largement avec le calcul des coûts d'une réunion de quatre jours présenté à la 45^{ème} réunion et indiqué dans le document UNEP/Oz.Pro/ExCom/45/48.

8. En raison de la complexité des questions d'orientation à l'ordre du jour de la 60^{ème} réunion, comme mentionné précédemment, une session supplémentaire a été organisée dans la soirée du troisième jour. Malgré cela, le temps a manqué pour traiter un certain nombre de points à l'ordre du jour et ils ont été reportés à la 61^{ème} réunion. Par ailleurs, les agences d'exécution ayant été invitées à soumettre des plans d'activités révisés à la 61^{ème} réunion (décision 60/5), les points de l'ordre du jour concernant chacun d'entre eux ont été brefs, ne comportant pas de présentations par les agences. En l'absence d'un Administrateur principal, surveillance et évaluation, il n'y pas eu de points de l'ordre du jour sur l'évaluation; généralement ceux-ci peuvent remplir toute la durée d'une session.

9. La comparaison entre les deux formats de réunion - 4 jours et 5 jours - est récapitulée dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Comparaison des formats 4 jours et 5 jours d'une réunion du Comité exécutif

	Réunion ordinaire 5 jours	60^{ème} Réunion 4 jours
Jours	lundi à vendredi	lundi à jeudi
Calendrier des sessions	Matin: 10h à 13h Après-midi : 15h à 18h	Matin: 10h à 13h Après-midi : 15h à 18h
Nombre de sessions réellement effectuées	9	9
Sessions effectuées	2 sessions par jour du 1er jour au 4 ^{ème} jour 1 session - 5 ^{ème} jour (après-midi)	2 sessions par jour - 1er et 2 ^{ème} jours 3 sessions - 3 ^{ème} jour (y compris celle en soirée) 2 sessions - 4 ^{ème} jour: première session le matin et la seconde de 17h à 20h.
Nombre d'heures des sessions	27	27
Sessions du soir	Rarement	Une
Groupes de contact (organisation)	En général, en début de matinée et de soirée et pendant les pauses des sessions entre 13h et 15h.	En début de matinée et de soirée et pendant les pauses des sessions entre 13h et 15h; toutefois, il y a moins de créneaux horaires pour organiser des réunions.
L.1 Rapport	L.1 Projet de rapport en anglais et traductions publiées avant la session finale	L.1 Rapport en anglais et ses traductions publiées avant la session finale (Points : 1-5, 7, 8(a), 9(b)) L.1/Addendum 1 disponible au début de la session finale, seulement en anglais, contenant uniquement les projets de décisions pour la plupart des points restants de l'ordre du jour (points 6, 8(b)(c)(d), 9(d), et 10 à 14)
Coût	L'économie réalisée en faisant une réunion de 4 jours au lieu de 5 est de l'ordre de 20 000\$US	

	Réunion ordinaire 5 jours	60 ^{ème} Réunion 4 jours
Remarques	Permet d'organiser plus facilement un ordre du jour chargé	Aucune possibilité d'organiser un ordre du jour chargé Restriction des créneaux disponibles pour les groupes de contact Charge de travail plus pesante en raison de la réduction de temps

Charge de travail des réunions du Comité exécutif par rapport aux réunions des Parties au Protocole de Montréal (MOP) et du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG)

10. Le Secrétariat du Fonds a consulté le Secrétariat de l'Ozone au sujet du temps et de la charge de travail des réunions des MOP et du OEWG. En principe, la réunion du OEWG dure quatre jours, parfois cinq jours. Le Secrétariat à l'Ozone, souvent en accord avec les co-présidents, détermine le nombre de jours nécessaire, en tenant compte des questions à l'ordre du jour de chaque réunion et de son estimation du temps que les Parties sont susceptibles de passer sur chaque point. Ce calcul a permis au Secrétariat à l'Ozone de garantir aux Parties le temps suffisant pour traiter toutes les questions qui leur sont présentées. Au cours des cinq dernières années, les réunions de l'OEWG ont été programmées sur quatre jours, à l'exception de celle de 2008, qui a duré cinq jours. Les MOP sont en principe organisées pour cinq jours.

11. Le mandat et les façons de travailler des MOP et du OEWG sont très différents de ceux du Comité exécutif. Contrairement aux MOP, le Comité exécutif s'occupe de la planification des activités et examine un grand nombre des projets et des activités de différents pays. En outre, le Comité exécutif traite en moyenne 59 documents de pré-session¹ par réunion tandis que l'OEWG et les MOP examinent en moyenne 7 ou 8 dossiers². Les MOP et l'OEWG disposent d'un plus grand nombre d'informations et de documentation de référence, y compris ceux fournis par les groupes d'évaluation (Groupe d'évaluation des impacts environnementaux, Groupe de l'évaluation scientifique et Groupe de l'évaluation technique et économique), qui peuvent comporter environ 150 pages d'évaluations techniques. Le Comité exécutif a 2 ou 3 documents d'information par réunion.

12. Quatorze délégations de membres du Comité exécutif assistent à ses réunions tandis que jusqu'à 196 Parties peuvent participer à une réunion de l'OEWG ou des MOP. Cela signifie que les interventions par point de l'ordre du jour peuvent occuper beaucoup plus de temps qu'au cours d'une réunion du Comité exécutif.

13. Une autre différence tient aux modalités de fonctionnement. Les MOP et l'OEWG s'appuient davantage sur les groupes de contact et/ou les sous-groupes, qui rédigent un grand nombre de documents de séance. Les groupes de contact établis par l'OEWG ou les MOP se réunissent généralement les uns après les autres et les co-présidents peuvent suspendre la séance plénière pour leur permettre de se réunir. La séance plénière des MOP/de l'OEWG sera reprise ultérieurement. Le Comité exécutif discute toutes les questions en séance plénière avec les groupes de contact formés uniquement en cas de besoin pour des questions délicates ou techniques - par exemple, le groupe de contact traitant des lignes directrices sur les HCFC, et à l'exception des questions du secteur de production dont le sous-groupe ad hoc s'occupe. Bien que le Comité exécutif ait suspendu la séance plénière de sa 59^{ème} réunion pour permettre au groupe de contact traitant des lignes directrices sur les HCFC de se réunir, c'est une pratique peu courante.

14. Le Secrétariat à l'Ozone, généralement, présente des questions sur lesquelles seules l'OEWG et les MOP délibèrent. L'OEWG les examine d'abord et prépare les projets de décisions qu'il soumet aux

¹Nombre, en moyenne, de documents de pré-session pour les cinq dernières réunions (56^{ème} à 60^{ème})

²Nombre, en moyenne, de documents de pré-session pour les cinq dernières réunions de l'OEWG et des Parties au Protocole de Montréal.

MOP. Un segment de préparation des MOP ne s'occupe que des questions en suspens de l'OEWG ou des nouvelles questions soulevées par les Parties pour alléger la tâche du segment de haut niveau des MOP. Le Secrétariat du Fonds, globalement, présente au Comité exécutif des recommandations, qui constituent la base des projets de décisions que celui-ci élaborera.

15. Une comparaison des réunions du Comité exécutif et de l'OEWG/MOP est résumée dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 - Comparaison des caractéristiques des réunions du Comité exécutif, du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) et des Parties au Protocole de Montréal (MOP)

	Comité exécutif	OEWG	MOP
Thèmes principaux des travaux	Aspects financiers, planification des activités, surveillance, évaluation, examen du programme de travail et du projet plus questions d'orientation	Questions d'orientation et analyse de questions techniques à considérer si des modifications de réglementations sont nécessaires.	Questions d'orientation et analyse de questions techniques à considérer si des modifications de réglementations sont nécessaires. Considération des questions de non-conformité et négociation sur la langue des décisions finales
Participation	7 membres de pays visés à l'article 5 7 pays non visés à l'article 5 Membres cooptés par environ 20 pays Trésorier Agences d'exécution Observateurs	Délégations de 196 Parties au maximum mais, en principe, moins nombreuses que les MOP Groupes d'évaluation Secrétariat du Fonds multilatéral et agences d'exécution Observateurs	Délégations de 196 Parties au maximum. Groupes d'évaluation Secrétariat du Fonds multilatéral et agences d'exécution Observateurs
Décisions	Fondées sur les recommandations du Secrétariat du Fonds à considérer par le Comité	Fondées sur les délibérations des groupes de contact sur certaines questions	Fondées sur le projet élaboré par l'OEWG ou sur les questions discutées au cours du segment de préparation des MOP
Jours	5 jours, en principe du lundi au vendredi	4 jours <i>Une réunion de cinq jours a eu lieu en 2008</i>	5 jours
Horaire des sessions		Matin : de 10h à 13h Après-midi : de 15h à 18h	
Sessions nocturnes	Rarement	Peuvent être organisées si la séance plénière est suspendue pour les réunions des groupes de contact	

	Comité exécutif	OEWG	MOP
Groupes de contact ou autres réunions	Depuis la 42 ^{ème} réunion ³ , le Comité exécutif a débattu toutes les questions en séance plénière, les groupes de contact étant constitués uniquement en cas de besoin, pour des questions délicates ou techniques, telles que : les lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des PGEH ; questions de réglementation des HCFC, destruction des SAO. Il existe également des groupes informels pour des projets distincts. Les questions du secteur de la production sont traitées par le sous-groupe du secteur de la production.	Les groupes de contact et d'autres groupes faisant partie des modalités de fonctionnement des deux organismes.	
Nombre de documents de pré-session, en moyenne, des 5 dernières réunions	59 plus 2 à 3 documents d'information, en moyenne.	7 plus documents fournis par les groupes d'évaluation	8 plus documents fournis par les groupes d'évaluation Documents supplémentaires publiés au cours de la réunion triennale conjointe des MOP et de la Convention de Vienne (COP). Plus grand nombre de documents d'information (11) et de référence (10) y compris les volumineux rapports du Groupe d'évaluation
Documents de séance	4 documents de séance, en moyenne, au cours des 5 dernières réunions (allant de 2 à 6)	<i>aucune donnée</i>	<i>aucune donnée</i>
Langue des documents de réunion	Anglais et 3 ou 4 autres langues des Nations Unies selon le groupe d'adhésion au Comité exécutif	Documents disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies (6).	

Charge de travail future du Comité exécutif

16. Le principal facteur ayant une incidence sur le nombre de réunions par an a été la charge de travail du Comité exécutif. Depuis 2010, les plans sectoriels et nationaux d'élimination complète des CFC, des halons et des CTC dans tous les pays visés à l'article 5 ont pour la plupart été achevés. Les plans d'élimination pour réaliser la mesure de réglementation du bromure de méthyle en 2015 concernent un nombre relativement petit de pays et ils sont en place. La tâche principale s'est donc concentrée désormais sur le lancement et la mise en œuvre de la première phase des PGEH afin d'atteindre les objectifs des mesures de contrôle des HCFC en 2013 et 2015.

17. À la suite de la décision XIX/6 des Parties, des négociations intenses et complexes sur les modalités de l'élimination de la consommation de HCFC ont commencé et une étape importante a été franchie à la 60^{ème} réunion avec un consensus sur la majorité des questions en suspens (décision 60/44). Les deux premiers PGEH ont été approuvés à la 60^{ème} réunion et après la probable acceptation de quelques autres à la 61^{ème} réunion, la majorité des quelques 130 PGEH restants seront sans doute soumis fin 2010 et en 2011. Toute nouvelle question concernant l'élimination de la consommation de HCFC sera traitée au cas par cas, dans le cadre du processus d'analyse des projets PGEH.

³ À la suite des discussions de la 40^{ème} et de la 41^{ème} réunions, le Comité exécutif a supprimé deux sous-comités - le sous-comité sur la surveillance, l'évaluation et les finances (MEF) et le sous-comité sur l'examen des projets (PR), (décision 41/92).

18. Le Sous-groupe du secteur de la production qui s'était reconstitué à la 59^{ème} réunion continuera à se rencontrer pour discuter des éléments restants d'une décision finale sur le secteur de production de HCFC en 2010 et en 2011.

19. En outre, pendant la période 2011-2015, le Comité exécutif poursuivra les habituels points à l'ordre du jour: l'état des contributions et les décaissements, l'état des ressources et la planification y compris le rapport sur les soldes et les retards dans les tranches annuelles, les plans d'activité, les rapports périodiques, la surveillance et l'évaluation. Le Comité considérera également les projets suivants :

- (a) Prorogation des projets de renforcement des institutions;
- (b) Les activités du programme de travail des agences bilatérales et des agences d'exécution, telles que la préparation de projets;
- (c) Surveillance de la conformité et des projets pluriannuels HCFC en cours et des accords s'appliquant à tous les pays visés à l'article 5;
- (d) Évaluation de l'achèvement de projets et clôture financière;
- (e) Tranches des plans d'élimination du bromure de méthyle.

20. Le Comité exécutif devrait également noter que l'ordre du jour du 30^{ème} OEWG inclut des points de l'ordre du jour⁴ sur l'amendement du Protocole de Montréal pour inclure la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFC) et que ceci pourrait se répercuter sur le travail du comité en 2011 et 2012. Un projet de décision⁵ a également été proposé à l'OEWG par le Canada, le Mexique et les États-Unis sur l'élimination des émissions du sous-produit HFC-23 provenant de la production de HCFC 22, qui pourrait, si elle est adoptée, augmenter la charge de travail qui pèse sur le Comité exécutif.

Conclusions

21. Bien qu'une partie importante du travail de réglementation sur l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation ait été accomplie, il restera une charge de travail non négligeable en 2011. Afin d'aider les pays visés à l'article 5 à remplir les objectifs sur les mesures de réglementation des HCFC du Protocole de Montréal pour 2013 et 2015, le Comité exécutif examinera environ 130 PGEH pour les pays visés à l'article 5 et conviendra des lignes directrices pour commencer le processus d'approbation du financement destiné au secteur de production des HCFC. Tout amendement éventuel au Protocole de Montréal pour inclure les HFC pourrait augmenter la charge de travail du Comité exécutif en 2011 ou pour 2012.

22. Si le Comité exécutif décide de maintenir le statu quo de trois réunions par an, il faudrait accorder suffisamment de temps entre ces réunions pour terminer un certain nombre d'activités telles que l'examen de projets, tenant compte que les PGEH doivent être soumis au Secrétariat 14 semaines avant la réunion où ils seront passés en revue. Il est donc recommandé de programmer les trois réunions en 2011 de façon à laisser 15 ou 16 semaines disponibles entre elles. Le tableau 3 propose des calendriers potentiels pour 2011 qui indiquent la période maximale entre les réunions à libérer pour l'examen des PGEH. Tout calendrier de réunion devrait être planifié en tenant compte des réunions des autres organisations liées au

⁴ L'OEWG prendra en considération des propositions d'amendement du Protocole de Montréal - l'une venant des États fédérés de la Micronésie (UNEP/OzL.Pro.WG.1/30/4) et l'une présentée par le Canada, le Mexique et les États-Unis d'Amérique (UNEP/OzL.Pro.WG.1/30/5) -, les deux concernant les HFC.

⁵ "Projet de décision proposé par le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique concernant l'élimination des émissions de HFC-23, sous-produit à potentiel de réchauffement global élevé de la production de HCFC-22" (UNEP/OzL.Pro.WG.1/30/CRP.1)

Protocole de Montréal dont les dates définitives pourraient ne pas être encore fixées. Pour 2012, ceci ne devrait pas être un problème puisqu'il est prévu que tous les PGEH seront approuvés d'ici fin 2011.

Tableau 3 - Options pour le calendrier des réunions du Comité exécutif en 2011

	Dates possibles	
1ère réunion	14 au 18 mars	21 au 25 mars
2ème réunion	11 au 15 juillet	18 au 22 juillet
3ème réunion	14 au 18 novembre	21 au 25 novembre

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter noter que l'option de deux réunions par an avait été revue plusieurs fois depuis la 44^{ème} réunion. La conclusion des délibérations n'a pas été de réduire la fréquence des réunions, étant donné le niveau prévu de charge de travail dans la période d'activités -aboutissant à l'élimination des HCFC, mais d'envisager la possibilité d'une troisième réunion spéciale au milieu de l'année à ajouter aux deux autres annuelles. Si le Comité considère de passer à deux réunions par an avec des calendriers fixes⁶, cela pourrait entraîner le réaménagement du cycle d'activités annuel de la manière suivante :

- (a) L'approbation des plans d'activités pour l'année suivante devrait avoir lieu à la seconde réunion au lieu de la première comme actuellement (mars/avril) pour permettre aux agences de commencer la mise en œuvre de leurs plans dès le 1er janvier de l'année suivante;
- (b) L'approbation des programmes de travail devrait également s'effectuer dans la même réunion puisque la majorité d'entre eux sont des préparations de projets pour l'élaboration des plans d'activité;
- (c) Faute de données financières disponibles avant la réunion de mai, le volet opérationnel des rapports périodiques pourrait être traité au cours de la première réunion tandis que le volet financier serait soumis à la seconde réunion afin d'être examiné avec d'autres éléments financiers connexes tels que les comptes du Fonds multilatéral.

24. Pour la 44^{ème} réunion des exemples d'ordres du jour ont été créés pour le programme des deux réunions par mois et ils sont joints en Annexe II à ce document. Si le Comité exécutif décidait d'adopter un format de deux réunions par an, le calendrier des réunions de 2011 pourrait être le suivant.

Tableau 4 - Calendrier des deux réunions par an pour les réunions du Comité exécutif en 2011

	Dates possibles	
1ère réunion	16 au 20 mai	23 au 27 mai
2ème réunion	7 au 11 novembre	14 au 18 novembre

25. Avec ce type de calendrier pour les réunions, les propositions de projet soumises par les pays visés à l'article 5 pourraient devoir attendre jusqu'à 6 mois avant d'être examinées par le Comité exécutif. Afin d'éviter des retards accrus dans l'approbation des tranches de PGEH qui seraient essentielles pour se conformer aux mesures de réglementation des HCFC prévues pour 2013 et 2015, une procédure

⁶ Le format de deux réunions par an a été discuté à la 44^{ème} réunion quand le Comité a examiné la possibilité de programmer la première réunion de l'année à la mi-mai et la seconde début novembre. D'un point de vue du cycle d'activités, l'analyse a conclu que la plupart des activités actuellement à l'ordre du jour de la seconde réunion pourraient être reprogrammées sans trop perturber dans le travail du Comité exécutif.

d'approbation entre les sessions doit sans doute être mise en place. Quelques possibilités pour appliquer cette procédure ont été présentées à la 44ème réunion. Elles sont décrites dans l'Annexe III.

26. Une autre solution, indiquée dans le paragraphe 23 précédent, que le Comité exécutif pourrait envisager est d'organiser deux réunions par an avec l'option d'une réunion spéciale entre les sessions au milieu de l'année, dans le cas où des questions d'orientation spécifiques devraient être discutées.

27. Dans certaines circonstances le Comité pourrait être en mesure de se réunir pendant 4 jours si les points à l'ordre du jour ne sont pas jugés trop complexes. Il serait néanmoins difficile d'établir une telle évaluation de l'ordre du jour d'une réunion suffisamment à l'avance pour fixer des dates à temps.

28. Un résumé des avantages et des inconvénients des deux et trois réunions par an est présenté dans le tableau 5 :

Tableau 5 - Avantages et inconvénients des deux et trois réunions par an

	Avantages	Inconvénients	Action requise
Trois réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer avec les systèmes établis pour l'examen des projets et la surveillance, l'évaluation, la planification et les questions financières • Les délibérations requises ont généralement lieu dans les réunions • Permet au Comité exécutif d'examiner trois fois par an les aspects financiers et de surveillance • Les questions d'orientation peuvent être traitées au cas par cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun allègement du nombre de réunions annuelles liées au Protocole de Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune
Deux réunions par an	<ul style="list-style-type: none"> • Économie d'environ 260 000\$US par an si les réunions ont lieu à Montréal. • Pourrait plus facilement s'adapter au délai de 14-semaines pour la soumission des nouveaux PGEH, mais cela ne s'appliquerait qu'en 2011 • Fournir la possibilité d'une réunion entre les sessions en milieu d'année pour traiter d'importantes questions d'orientation, si besoin est. 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions de surveillance et financières réglées en seulement deux réunions par an au lieu des habituelles trois 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les ordres du jour des deux réunions régulières de façon à ce qu'elles couvrent toutes les deux l'examen des rapports périodiques, déplaçant les activités de fonctionnement à la première réunion et les données financières à la seconde

29. Au vu du cycle des réunions et de leur durée, il ne semble pas utile de faire une comparaison entre les réunions des MOP et de l'OEWG et celles du Comité exécutif.

Recommandations

30. En fonction des observations précédentes, le Comité exécutif peut souhaiter considérer la possibilité de :

- (a) maintenir le statu quo des trois réunions par an, au moins en 2011 et en 2012; et,
 - (b) revoir la question du nombre de réunions annuelles à la première qui aura lieu en 2012 en considérant la charge de travail induite par les plans d'élimination des HCFC (PGEH) et par toute autre question à ce stade ;
- ou
- (c) organiser deux réunions régulières avec des calendriers fixes et maintenir la possibilité d'une troisième réunion extraordinaire au milieu de l'année, si besoin est

Annex I

FINDINGS AND CONCLUSIONS FROM PREVIOUS PAPERS PREPARED BY THE FUND SECRETARIAT ON THE OPERATION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Background

1. The organization of the work of the Executive Committee has been discussed at a number of meetings since 2002, when the Multilateral Fund adopted a compliance-oriented strategic planning approach. At the Executive Committee's request, the Secretariat prepared documents dealing with the terms of reference of the Executive Committee, the organization of work of the two sub-committees, its workload, the re-organization of the annual business cycle into two meetings per year, the introduction of an intersessional project approval procedure, and the financial implications of changing the Committee's operations
2. Following discussion at its 40th and 41st Meetings the Executive Committee abolished the Sub Committee on Monitoring, Evaluation and Finance (MEF) and Sub-Committee on Project Review (PR), (decision 41/92) and thus since the 42nd Meeting, all work has taken place in the full Committee with contact groups being convened as necessary. At the same time the Committee also decided to examine whether the new regime would provide sufficient time-saving to permit reducing the number of meetings to two per year. Since 2004 the Committee has addressed the operation of the Executive Committee and specifically looked at the issue of reducing the number of meetings in relation to the workload of the Executive Committee at its 44th, 46th, 45th 50th, 53rd, 54th and 57th Meetings. The Committee examined the issue of the Committee's projected workload in relation to two meeting per year business cycle including agendas which illustrated how this could be possible. An examination of the financial implications of the different meeting cycles and lengths of meeting indicated that there was little financial incentive to reduce meetings to a four-day format; however, a reduction of three to two meetings per year could result in savings of around \$200,000 per year if meetings were held in Montreal.
3. Given that the Committee might wish to change the number of meetings per year, it requested the Parties to the Montreal Protocol to amend the terms of reference of the Executive Committee to allow the Committee to move to two meetings per year if it so decides and this was approved by the Parties (Decision XIX/11).
4. A summary of past deliberations and findings can be found in document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66 and a list of all documents dealing with the operation of the Executive Committee is listed in the table below. The conclusion of document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66 written in early 2009 was that the main limiting factor from three to two meetings per year was the workload of the Executive Committee and that the workload would remain heavy for the next few years as the Executive Committee due to considerations on decision XIX/6 of the Parties and the subsequent development of guidelines and review of HPMPs. The Executive Committee considered the option of three four-day meetings per year and two meetings per year and decided to revisit the issue at its 61st Meeting.

Document number	Title	Decision number
UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69	Report on operation of the Executive Committee without sub-committees and potential for an intersessional approval procedure (follow-up to decisions 41/92 and 43/3 (c))	44/57
UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/48	Report on the operation of the Executive Committee (follow-up to decision 44/57)	45/56 (b))

Document number	Title	Decision number
UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/45	Report on the operation of the Executive Committee (decisions 44/57 and 45/56 (b))	46/40
UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/56	Report on the operation of the Executive Committee (follow-up to decision 46/40): a supplement	50/41
UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/63	Report on the operation of the Executive Committee (follow-up to decision 50/41)	53/40
UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/57	Report on the operations of the Executive Committee (decision 53/40)	54/33
UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66	Operation of the Executive Committee (decision 54/43)	57/39

Annex II

ILLUSTRATIVE AGENDAS

Illustrative agenda (1st Meeting of the year)

No.	Item	Annotations (where necessary)
1.	Opening of the meeting	
2.	Organizational matters:	
	(a) Adoption of the agenda	
	(b) Organization of work	
3.	Secretariat activities.	
4.	Status of contributions and disbursements	
5.	Status of resources and planning:	
	(a) Report on balances returned from cancelled and completed projects	
	(b) Update on the implementation of the current year business plan and annual tranche submission delays	
	(c) Status of implementation of delayed projects and prospects of Article 5 countries in achieving compliance	
6.	Programme implementation:	
	(a) Evaluation reports from the Senior Monitoring and Evaluation Officer (SMEO)	As per monitoring and evaluation annual work programme
	(b) Progress reports as at 31 December of previous year (operational part):	Due to the unavailability of finance data, reporting limited to operational activities
	(i) Consolidate progress report	
	(ii) Bilateral progress report	
	(iii) UNDP	
	(iv) UNEP	
	(v) UNIDO	
	(vi) World Bank	
	(c) Report on implementation of approved projects with specific reporting requirements	
7.	Project proposals:	
	(a) Overview of issues identified during project review	
	(b) Bilateral cooperation	Cannot predict number of projects
	(c) Work programmes:	Cannot predict number of projects. Most activities expected to be for renewals of institutional strengthening projects, and a few technical assistance activities
	(i) UNDP	
	(ii) UNEP	
	(iii) UNIDO	
	(iv) World Bank	
	(d) Investment projects: - MYAs on-going - Stand-alone projects (pilot, demonstration, investment) - HPMPs	Cannot predict number of projects. The majority of the projects are expected to be HPMPs
8.	Report of the production sector sub-group	
9.	Policy issues (papers)	Cannot predict
10.	Other matters	
11.	Adoption of the report	
12.	Closure of the meeting	

Illustrative agenda (2nd Meeting of the year)

No.	Item	Annotations (where necessary)
1.	Opening of the meeting	
2.	Organizational matters:	
	(a) Adoption of the agenda	
	(b) Organization of work	
3.	Secretariat activities.	
4.	Status of contributions and disbursements	
5.	Status of resources and planning for the current year business plans:	
	(a) Report on balances returned from cancelled and completed projects	
	(b) Update on the implementation of the current year business plan and annual tranche submission delays	Provide an update of the implementation of the current year business plans after the 1 st Meeting of the year
	(c) Status of implementation of delayed projects and prospects of Article 5 countries in achieving compliance	
6.	Programme implementation:	
	(a) Consolidated project completion reports	
	(b) Evaluation reports from SMEO	As per the annual work programme
	(c) Draft monitoring and evaluation work programme of following year	
	(d) Report on implementation of approved projects with specific reporting requirements	
	(e) Evaluation of the business plans of the previous year	
7.	Financial matters:	
	(a) Accounts of the Multilateral Fund for the previous year	
	(b) Reconciliation of accounts	
	(c) Financial part of the progress reports as at 31 December previous year	
	(d) Proposed Secretariat budget	
8.	Project proposals:	
	(a) Overview of issues identified during project review	
	(b) Bilateral cooperation	Cannot predict number of projects
	(c) Amendments to work programmes - current year	Cannot predict number of projects. Includes renewals of institutional strengthening project
	(d) Core unit costs	
	(e) CAP budget	
	(f) Investment projects: - MYAs on-going - Stand-alone projects (pilot, demonstration, investment) - HPMPs	Cannot predict number of projects.
9.	Report of the production sector sub-subgroup	
10.	Policy issues (papers)	Cannot predict
11.	Business planning for the following year:	
	(a) Financial planning for the triennium	
	(b) Updated model rolling three-year phase-out plan (rolling forward by one year)	
	(c) The Multilateral Fund business plan in the new year	
	(d) Business plans of the implementing agencies and associated work programme activities:	
	(i) Bilateral agencies	
	(ii) UNDP	
	(iii) UNEP	
	(iv) UNIDO	
	(v) World Bank	
12.	Report of the Executive Committee to the Meeting of the Parties	If the MOP takes place after the 2 nd Executive Committee Meeting of the year.
13.	Other matters	
14.	Adoption of the report	
15.	Closure of the meeting	

Annex III

POSSIBILITIES FOR AN INTERSESSIONAL APPROVAL PROCEDURE

(Extracted from document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69)

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69 includes a review of the intersessional approval procedure in place and outlines a number of possibilities with regard to the extending the procedure.

Possibility	Advantages	Disadvantages
1. Stay with existing intersessional approval procedure on a no-objection basis and extend it to non-bilateral activities. No new procedure	<ul style="list-style-type: none"> • Zero risk on compromising Executive Committee responsibility • Applicable to all funding requests irrespective of availability of guidelines 	<ul style="list-style-type: none"> • Additional work for Executive Committee members between sessions • Long processing time resulting from sending the documents to Executive Committee members and waiting for the end of the prescribed response period.
2. Apply a new procedure of full delegated authority only to activities with well established policies and guidelines	Limited relief on the workload at the meetings	<ul style="list-style-type: none"> • Low risk of compromising Executive Committee responsibility • No solution for compliance-related urgent requests
3. Set a funding ceiling for applying the new procedure	<ul style="list-style-type: none"> • A high ceiling could include refrigerant management plans and multi-year agreements and address compliance-related urgent requests • A low ceiling would cover institutional strengthening and project preparation and result in limited relief on workload at the meetings 	<ul style="list-style-type: none"> • High risk of compromising Executive Committee responsibility if high ceiling set • Low ceiling may not cover all urgent compliance-related requests
4. Apply the existing no-objection procedure to areas without established policies and guidelines where compliance is an issue; and Apply the new procedure to areas with well-established guidelines	<ul style="list-style-type: none"> • Provide solution to compliance-related urgent requests without risk of compromising Executive Committee responsibility • Limited relief on the workload at the meetings 	<ul style="list-style-type: none"> • Additional work for Executive Committee members between sessions • Low risk of compromising Executive Committee responsibility